



# LES CLASSES BILANGUES

## L'ESSENTIEL

- Les classes bilangues seront conservées, en classe de 6<sup>ème</sup>, à la rentrée 2016 dans les collèges où certaines écoles de secteurs enseignent une LV différente de l'anglais. Dans ce cas précis, les classes bilangues bénéficieront d'un financement des rectorats pour assurer la continuité entre le premier et le second degré.

Ainsi, les élèves qui ont bénéficié de l'enseignement d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais à l'école élémentaire pourront se voir proposer de poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de sixième.

- Sinon, tous les élèves commenceront la LV2 dès la 5<sup>ème</sup>, avec un horaire augmenté (7.5h sur le cycle 4 contre 6h actuellement).

## POUR MÉMOIRE *(source éducol)*

Les classes bi-langues ont été créées par la circulaire n°2005-067 du 15 avril 2005. Elles permettent aux élèves dès la classe de 6e de suivre un enseignement d'une deuxième langue vivante étrangère.

Les sections bi-langues touchaient 15,9% des élèves à la rentrée 2013. 57 392 élèves, soit 10,9% des élèves de 6<sup>ème</sup>, apprenaient 2 langues vivantes dont l'une était l'allemand.

L'expérimentation faite dans les académies de Toulouse et Rennes, montre que le nombre d'élèves qui apprennent des langues vivantes à faible diffusion (allemand, italien etc...) a légèrement augmenté avec la généralisation de la LV2 en 5<sup>ème</sup>.